

26 OCTO 1949

RESISTANCE INTERIEURE FRANÇAISE

Dossier N°

448/3

PIECES

1/5

~~ARRÊTÉ~~ - ~~DÉPORTÉ~~ - ~~INTERNÉ~~ - ~~DISPARU~~ - ~~DÉCÉDÉ~~ - ~~PENSIONNABLE~~

(Rayer les mentions inutiles)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

COMMISSION D'HOMOLOGATION
DE LA RESISTANCE INTERIEURE
FRANÇAISE

M. C. R.

Mouvement :

à remplir par le responsable départemental.

NOM : **CARINENA**

Prénoms : **Manuel**

Pseudos :

Cas légitime (pétitionnaire)

Fonctions assurées ou degré de responsabilité à l'intérieur du Mouvement :

au 1^{er} pas honnête de l'union

Proposition de décoration :

A classe

CARTE MARTINEZ
(GUERRILLER)

2^e cl RIF ac du 1.12.43

M^{re} CATANG

Signature des membres de la Commission :

M^{re} Pehi Jean
(Combat)

Chef d'Escadron Courtade

DECISION DE LA COMMISSION NATIONALE
D'HOMOLOGATION DE LA RESISTANCE INTERIEURE

DATES DE SERVICE

ENTRÉE **10-43**
ARRIVÉE **23-12-43**
LIBÉRÉ OU RAPATRIÉ **13-10-44**
DÉCÉDÉ **-**
DISPARU **-**
FIN DE SERVICE **13-10-44**

Boennec R.

Décision : **Soldat**

1^{er} Appel :

2^e Appel :

C. N. H.

17048 du **15-3-50**

N° du

N° du

Signature des membres :

FICHER
CENTRAL
F. F. C. I.
R. A. S.

2-3-50

A REMPLIR PAR L'INTERESSE OU PAR LA FAMILLE

NOM : *Carrinena* Prénoms : *Manuel* Pseudos :
Date et lieu de naissance : *31 mai 1906 à Trun (Espagne)*
Situation de famille : *Marie*
Profession : *Manneuvre - Mine* Nationalité : *Espagnol*
Adresse actuelle : *23 rue Croix = Camassonne (Aude)*

SITUATION MILITAIRE

Réelle :

Fictive :

ACTION RESISTANTE

Date d'entrée dans la Résistance : *Septembre 1942*
Quel groupement ? *M. M. Résistance* contacté par : *Espagnole*
Mouvement où s'est exercée l'activité principale et par lequel vous désirez être homologué (pour les M.U.R., l'un des Mouvements unis) : *Résistance Civile*
Date d'entrée : contacté par : *Karner Michel et Martin Esmias*
Fonctions exercées : *Propagande*
Avez-vous été permanent rétribué, non rétribué (dates) ? *Non*

COMPTE RENDU CHRONOLOGIQUE DE L'ACTIVITE RESISTANTE :

Je collabore à la distribution de la propagande de la Résistance Française dans le Département de l'Aude et Ariège aux ordres du responsable du Département de l'Aude Karner Michel. ayant comme lieux principaux Monbomme - Auzat et Rouffé (Ariège).

A consequence de mon mauvais état de santé j'ai été envoyé à une maison de repos à Hautville - Compiègne (Ain) le 18 août 1943 par la médiation du Comité Sup. de la Résistance et par médiation du responsable Martin Esmias. Sans autre suite.

par la Gendarmerie Française et de suite interné par
les autorités politiques le 23 Décembre 1943 au Sanatorium
surveillée de la Friche (S et L.)

Arrêté le : 22 Décembre 1943

Conditions et lieu de l'arrestation : Sans le moindre refus de autorités
compétentes (ain)

Indiquez ceux qui sont la cause de votre arrestation ou celle de camarades :

Interné à : la Friche = Sanatorium Surveillée (S et L.)
le 23 Décembre 1943

Déporté à :

Indication de la situation au camp ou en prison : malade

(Tribunal ayant prononcé la condamnation, cellule, kommando, matricule, block) :

Libéré le : 13 Octobre 1944

Rentré le : 28 Mars 1945

à la Friche (S et L.)
par Chemin de fer

Décorations obtenues :

en 1914-1918,

en 1939-1945,

Etes-vous déjà homologué ou en voie d'homologation comme F.F.I. ? Comme membre d'un réseau de la France combattante ou d'un autre mouvement de Résistance :

Lequel :

Grade obtenu :

Décision de la Commission de

N°

du

Indiquez les noms, prénoms, pseudos, des gens de votre mouvement que vous avez connus dans la clandestinité :

*Lorion Lemetic, Hamon Michel
Martin Georges et Simonnet Remy*

Indiquez les noms, prénoms, pseudos et adresses de tous les camarades du mouvement que vous avez pu connaître, principalement de ceux qui ont été déportés ou internés ou qui sont disparus, afin de pouvoir aider à la défense de leurs droits.

(Ville) le *Carcassonne 17 Mars 1948*

Certifié exact et sincère.

M. Bait

*avis favorable RIF
propre sergent
2 ans de service*

Vu, le responsable départemental :

Certifié exact et sincère.

m et Hamon

CARCASSONNE, le *25 MARS 1948*
LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
MILITAIRE F.F.I. DE L'AUDE,

LA SIGNATURE ENGAGE LA RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DE L'INTERESSE
ET DES COSIGNATAIRES.

Les Pénalités de l'Article 17 de la Loi du 10 Mars 1937

SORIANO Genetrio, ex-Commandant du 2me. Bataillon de Sécurité à Alet 13e. Bains (Aude). Actuellement Président de l'Amicale des Anciens F.F.I. et Résistant Espagnols à Carcassonne (Aude).

JE SOULIGNE: Que CARINENA Manuel né le 21 de Mai de 1904 à IRON (Espagne) de nationalité Espagnole, a participé à la Résistance Française depuis le mois de Septembre 1942, ayant collaboré dans la distribution de propagande de la Résistance dans le Département de l'Aude aux ordres du responsable de la propagande départementale KIRNER Michel, ayant comme point principaux pour accomplir ces tâches, COURDAN, NARBONNE et ESCAT-ROUSSE.

Sa santé ayant été très fortement ébranlée il fut envoyé par accord du Comité Départemental de la Résistance de l'Aude et par médiation du responsable MARTIN Tomas dans une maison de repos à HAUTVILLE-LONGNE (Ain) le 18 de Août 1943, étant arrêté par la Gendarmerie Française le 23 de Décembre de la même année, et interné politique dans le Sanatorium Sourville de La Guiche (S et L.) étant libéré par prescription Préfectorale le 12 Octobre 1944.

COMMISSION MILITAIRE

Carcassonne le 4 de Janvier 1950.

F.F.C.I.

de l'Aude

Le Président de la Amicale des Ancien F.F.I. et Résistant Espagnols.

Certifie exact.

Signe

D. Soriano.

Le Colonel BLUCHER, Président de la Commission Militaire F.F.C.I. du Département de l'Aude, ex-Commandant de Sector de l'ex-17me. Région Militaire des Forces Françaises de L'Intérieur et ex-Commandant au 2me. Régiment d'Infanterie des Forces Françaises de l'Intérieur de la Haute-Garonne, certifie exacts, les renseignements fournis ci-dessus, par M. CARINENA très bon résistant Espagnol.

Carcassonne le 6 Janvier 1950.
Le Président de la Commission Militaire F.F.C.I. de l'Aude.

Signe: 1 Regible

"Colonel BLUCHER"

-4

Je soussigne SORIANO Demetrio, ex-commandant de la 7eme Brigade de Guerrilleros Espagnols, Chef du Maquis espagnols du département de l'Aude et actuellement President de l'Amical des anciens F.F.I. et Assistants Espagnols du département de l'Aude

C E R T I F I E

que CARINENA Manuel nee le 31 Mai 1904 a IRUN, de nationalite espagnole a appartenu a la Resistance francaise depuis Septembre 1942.

Il a colabore a la distribution de la propagande de la Resistance dans le département de l'Aude aux ordres du responsable de propagande de ce département Michel KARNER ayant com me lieux principaux pour faire cette tache Cousan-Narbonne-Azat et Rouze(Ariege).

A consequence de son mauvais etat de sante fut envoye a une maison de repos a Hauteville -Lompnes (Ain) le 18 Aout 1943, par la mediation du Comite Departamentale de la Resistance et par mediation du responsable Tomas MARTIN Dans dite localite fut arrete par la Gendarmerie francaise e de suite interne par cause politique le 23 Decembre 1943 au Sanatorium surveille de La Guiche (S.et L.) ou il fut libere en execution des prescriptions du 13 Octobre 1944 de Mr le Prefet de Saone et Loire.

A la datte actuel il est controle par ma Section Departamentale avec residence a Carcassonne .

Je livre le present CERTIFIE a

Carcassonne le 17 Mars 1948

Le President

Manuel Carinena

Michel Karner



Soriano

170-218

CARINENA

12-14-40

Volant

Decision

02526

RÉSISTANCE INTÉRIEURE FRANÇAISE.

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

Donnée par l'Etat

MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
Direction Départementale de l'Aude
44 Rue Voltaire
CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Modèle "A"

CERTIFICAT

PIÈCE N° 2

Le Directeur Départemental certifie, d'après les documents que possède son service
que Monsieur CARINENA Manuel "Nationalité Espagnole"
né le 31 Mai 1904 à Irua "Espagne"
a été Interné Politique au Sanatorium de la Guiche "Set L."
du 23 Décembre 1943 au 13 Octobre 1944

Certifié conforme à l'original
qui nous a été représenté

CARCASSONNE le

10 Mars 1944

2 MARS 1944

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit.

NOM et Adresse de l'intéressé
Monsieur CARINENA Manuel
23 Rue Arago
CARCASSONNE (Aude)

Carcassonne le 10 Mars 1944

Le Directeur Départemental

Signé: illisible



NOTA: Ce certificat n'est délivré par la Direction Départementale qu'une seule fois
après la retour.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA D.I.R.

NOM : *CARINENA-SESMA* Prénoms : *Mamuel* Date de naissance : *31-5-04*

F.F.C.	F.F.I.	R.I.F.	I.T.G.	F.F.L.	D.I.R.
Réseau	Grade HO	Mouvement	Grade	N° Carte	
P	Région	<i>Isolé</i>			<i>1084/R</i>
Grade	Ministre	N° du C.A.	Prise de rang	date	
N° Registre	C.A. N°	<i>17048</i>			
N° Attestation	Durée	Grade	Arme	Titre FFL	
Durée		<i>2^e classe</i>	Décret ou Décision	Titre FFC	
		Durée		Diplôme	
		Refus n°		Avantages FFL	
		Transmis à		N°	
COURRIER	CONNU	INCONNU			

MINISTRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX FORCES ARMÉES.
GUERRE

DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE.

Bureau F. F. C. I.

N° 17048

CERTIFICAT D'APPARTENANCE
À LA RÉSISTANCE
INTÉRIEURE FRANÇAISE.

~~Document original~~

RÉFÉRENCE :

Décret n° 47.1956 du 9 septembre 1947.

J. O. du 9 octobre 1947.

I. M. n° 437 CAB/CIV/CC. — I. M. n° 449 CAB/CIV/CC.

Nom : Prénoms :

né le à (Néant)

appartient à l'Organisation de Résistance :

Homologué au titre de la R. I. F.

Les services accomplis dans la Résistance comptent :

du 1943 au 1944

arrêté le 1944

rapatrié ou décédé le 1944

Le grade fictif attribué à l'intéressé par la Commission nationale en
vue de la liquidation de ses droits est celui de 1944

Paris, le 1944

Pour le Secrétaire d'Etat aux Forces armées
et par délégation,

I. Z. 833561.

- F I C H E concernant :

Monsieur CARINENA, Manuel

né le 31 Mai 1904

- - - - -

- Certificat d'Appartenance à la RESISTANCE INTERIEURE FRANCAISE n° 17048
à titre d' ISOLE -
- période du 1^{er} Septembre 1943 au 13 Octobre 1944 (arrêté le 23.12.1943)
- titulaire de la carte d'Interné Politique
- nationalité : Espagnole

- LES FAITS -

d'après dossier :

- distribution et propagande depuis septembre 1942 dans les départements
de l'aude et de l'ariège -

- d'après complément d'information (renseignements d'archives en date du
9 Janvier 1945)

- Interné pour des motifs d'ordre politique :

- 8.2.1939 - camp de St CYPRIEN (P.O.)
- 19. 3.1939 - " d' ARGELES (P.O.)
- 4.4.1939 - " de GURS
- 30.7.1939 - groupe de travailleurs n° 148
- 6.11.1941 - " " n° 422
- 18.7.1943 - malade à HAUTEVILLE (Ain)
- 22.12.1943 - sanatorium de la GUICHE (S.&.L.)

...../.....

....//..

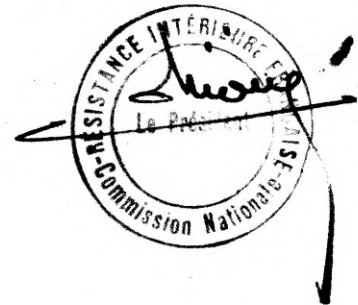
- CONCLUSION -

- ne relève pas du statut provisoire des droits des membres de la RESISTANCE INTERIEURE FRANCAISE (Décret n° 47.1956 du 9 Septembre 1947) .

PROPOSITION : Retrait et annulation du C.A./R.I.F. n°17048

PARIS, le 21 JUIN 1960

Le Président de la Commission Nationale
de la Résistance Intérieure Française :



CARTE DE SEJOUR DE RESIDENT PRIVILEGIE

N° de la carte n° 47-AE 85692 .

Signature du titulaire : M. CARINENA.

9981

CARTE VALABLE du 2 Juillet 1948 au 1° Juillet 1958

Validité Territoriale : NON VALABLE POUR LES DEPARTEMENTS HAUT-RHIN
MOSELLE et ALPES MARITIMES .

Délivré le 2 JUIL. 1948 par M. le Préfet de l'AUDE .

Le Préfet : Pour le Préfet et par Délégation. Le Chef de Division .
Signé : Illisible .

Nom . CARINENA

Prénoms : Manuel

Né le 31 Mai 1904 à IRUN (Espagne)

DE Francisco et de Luisa Sesma .

Nationalité : Espagnole .

Mode d'acquisition : filiation ~~marriage~~ , ~~naturalisation~~ (rayer les mentions
inutiles)

Situation de famille : Marié

Date d'entrée en France : 7 Février 1939 .

Durée de séjour ininterrompu 9 ans .

Profession : sans

Adresse : CARCASSONNE rue de Arago 23

(ORIGINAL - DOSSIER D.I.R.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR
POLICE NATIONALE
SURVEILLANCE DES CAMPS

LA GUICHE le 15 Mars 1945

SANATORIUM SURVEILLE
de
LA GUICHE (S.&L.)

n° 683/ D.

-- C E R T I F I C A T --

COPIE

Le Chef de Camp du Sanatorium Surveillé de la Guiche, sous-
signé, certifie que :

Monsieur C A R I N E N A S E S M A Manuel
né le 31 Mai 1904 à Irún (Espagne) -
de nationalité Espagnole .

a été interné le 8 FEVRIER 1939 au camp de Saint-Cyprien (P.O.) pour
des motifs politiques .

Il a été admis le 23 Décembre 1943 au Sanatorium Surveillé
de la Guiche d'où a été libéré en exécution des prescriptions en date
du 13 Octobre 1944 de Monsieur le Préfet de Saône et Loire .

M. CARINENA SESMA se retire à Paris .

Dès son arrivée à PARIS, l'intéressé se présentera à la
Préfecture de Police pour y faire constater son arrivée et régulariser
sa situation en tant qu'étranger .

Le présent certificat tient lieu d'ordre de mission et de
sauf-conduit pour se rendre de la Guiche à Paris. L'intéressé a perçu au
départ les bons de transport de la GUICHE à PARIS .

Il est possesseur de sa carte d'alimentation .

Le Chef de Camp :
Signé : Illisible .

Destinataires :

L'intéressé .

M. le Préfet de Saône et Loire - 1° div. 3° Bur. à titre de compte-rendu.

M. le Préfet de Police de la Seine, à titre d'information.

Archives .